

## Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Baptiste, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Baptiste CARPENTIER, Maire, Monsieur Bernard NICAISE, Adjoint au Maire, Monsieur Claude Nicaise et Madame Ingrid LARGILLIERE formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Monsieur Cédric VAN DE CAVEYE et Madame Laurence MICHEL

Madame Ingrid LARGILLIERE est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Monsieur Jean-Pierre MAURIZI du conseil municipal en date du 3 juillet 2025.

### **I- Approbation du compte-rendu du 7 avril 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

### **II- Modification des statuts de la CCOP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 10 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé de modifier la rédaction de ses statuts de la façon suivante :

#### **1) Article 4 – Sièges**

**Ancienne rédaction :**

« Le siège de la Communauté est fixé au 5 Rue Tassart à Breteuil sur Noye. »

**Nouvelle rédaction proposée :**

« Le siège de la Communauté est fixé au 91 rue d'Amiens à Breteuil sur Noye. »

#### **2) Article 9 – Les compétences de la communauté de communes**

Il vous est proposé de valider les modifications apportées à l'article 9, section B) point IV) et l'article 9), section B) point V)

### **B) Les compétences optionnelles**

#### **IV) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

**Ancienne rédaction :**

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply,
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions, ..., culturelles d'intérêt communautaire : théâtre, cinéma, école de musique communautaire de Breteuil, rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, ..., de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes .

c) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

#### Nouvelle rédaction proposée :

Afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la modification de la compétence culturelle et de la compléter de la façon suivante :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions culturelles d'intérêt communautaire
- c) *Construction et aménagement de locaux pour accueillir des médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, gestion de ces médiathèques, mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques afin de favoriser la montée en compétence des services dédiés à la lecture publique ;*
- d) *Construction, aménagement de locaux pour accueillir des écoles d'enseignement artistique d'intérêt communautaire, gestion de ces écoles (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, dessins ...) afin de pouvoir diffuser l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire ;*
- e) Soutien éventuel à la rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels
- f) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

#### **V) Actions sociales d'intérêt communautaire**

##### Ancienne rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le relais assistantes maternelles ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement

##### Nouvelle rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le **relais petite enfance** ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions ou **gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les **accueils** de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de modification des statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juin 2025 ;

Considérant que cette modification s'explique et s'articule sur les éléments suivants :

- Pour **l'article 4** portant sur le changement de l'adresse du siège de la CCOP du 5 rue Tassart à Breteuil au 91 rue d'Amiens à Breteuil, projet résultant d'un besoin pour les services de la CCOP de retrouver des conditions de travail plus adaptées aux nombreux métiers qui les concernent, et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.
- Pour **l'article 9, section B**
  - o **Point IV** : des résultats de l'étude de l'offre culturelle et de lecture publique sur le territoire, ayant stigmatisé les faiblesses de notre territoire pour l'accès de tous à la culture nécessitant de transférer à la CCOP la création et la gestion des médiathèques sur le territoire, notamment à Breteuil et à Foissy-Noyers, en tissant des liens étroits entre ces

sites, et de permettre aussi en transférant la gestion directe des écoles d'art, notamment l'école de musique de Breteuil, de pouvoir déplacer ces enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture, ..) sur notamment Foissy-Noyers et les autres communes ;

- **Point V** : la possibilité d'actions directes pour la CCOP sur son territoire en matière d'actions sociales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts telle que stipulée ci-dessus, et qui serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et charge Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet.

### **III- Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le règlement du cimetière annexé à la présente délibération.

### **IV- Formation défibrillateur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation pour le défibrillateur pour 12 personnes d'une durée d'environ 1h30.

Un appel au volontariat sera communiqué et sera répertorié en mairie les personnes formés.

### **V- Prêt du matériel**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si les tables et les chaises, récemment acheté, peuvent faire l'objet de prêt ou de location aux particuliers, et sous quelles conditions.

Le Conseil décide de prêter le matériel communal uniquement aux habitants de la commune et à la seule condition que ce matériel ne quitte pas le territoire communal.

Une caution de 500.00 euros sera demandée. Un état des lieux du matériel sera fait avant et après le retrait du matériel.

Le Conseil devra fixer un prix pour la casse et la détérioration.

La tonnelle en revanche ne sera pas prêtée.

### **VI- Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

La CCOP a mandaté l'association chemins ruraux des hauts de France pour le recensement des chemins ruraux de l'ensemble des communes du territoire de la CCOP.

Un état des lieux des chemins sera réalisé prochainement sur la commune.

Les travaux de goudronnage démarreront fin juillet.

Madame Largillière propose de se charger des demandes de devis pour la réflexion du monument aux morts.

Une subvention sera sollicitée auprès de la CCOP.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h38.